



ROYAUME DU MAROC  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement  
Chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance



الإتحاد العام لمقاولات المغرب  
+٠E٠+٠C٠+٠٠٠+٠+٠C٠O٠I+٠٠٠+٠٠٠+٠٠٠  
Confédération Générale des Entreprises du Maroc

Table ronde nationale

## Vers le Renforcement de l'Intégrité au sein du Secteur Privé au Maroc

Quels rôles pour le gouvernement, les entreprises et la société civile  
dans la promotion de la transparence au sein du milieu des affaires?

Casablanca, Royaume du Maroc

24 Octobre 2012

### Ordre du jour

En coopération avec :



Au service  
des peuples  
et des nations



DES POLITIQUES MEILLEURES  
POUR UNE VIE MEILLEURE

PROGRAMME  
MENA-OCDE POUR  
L'INVESTISSEMENT

## APERCU

Le Ministère chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance (MAGG) et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) organisent conjointement une table ronde nationale intitulée «*Vers le renforcement de l'intégrité au sein du secteur privé au Maroc*» le 24 octobre 2012 à Casablanca en coopération avec le Projet Régional du PNUD pour l'Intégrité et la Lutte contre la Corruption dans les Pays Arabes (PNUD-ACIAC) et le Programme MENA-OCDE pour l'investissement. La table ronde se focalise sur les concepts et les pratiques de la transparence dans le secteur privé dans le cadre des efforts plus larges pour le renforcement de l'intégrité et la prévention de la corruption dans ce secteur. Elle vise à fournir une plateforme inclusive de dialogue pour les parties prenantes marocaines, y compris le gouvernement, les entreprises et la société civile afin d'identifier des recommandations et points d'entrées possibles pour avancer les efforts connexes dans le pays. La table ronde est organisée dans le cadre d'une série d'activités nationales soutenu par le PNUD-ACIAC en coopération avec divers partenaires y compris le Programme MENA-OCDE pour l'investissement. Elle se base sur les conclusions d'un atelier régional majeur qui a eu lieu à Tunis le 7-8 juin. De plus, elle contribuera au deuxième atelier régional qui aura lieu en décembre et dont l'objectif sera de faire l'état des lieux des progrès réalisés au sein des différents pays arabes et des actions de suivi au niveau national et régional par les différentes parties prenantes.

### I. CONTEXTE

1. La corruption augmente les coûts des transactions commerciales, restreint la libre concurrence et engendre un effet néfaste sur la croissance et sa redistribution. Elle peut aussi avoir un impact négatif majeur sur le fonctionnement des institutions gouvernementales et sape la confiance des citoyens dans ces dernières. Elle engendre une perte considérable de fonds publics au bénéfice de certains et au détriment du plus grand nombre et réduit le rendement de l'investissement dans les secteurs qui fournissent des services de base tels que l'eau, l'éducation, la santé, les transports, etc. Le renforcement de la transparence du secteur privé est un élément clé dans la lutte contre la corruption. Il est en effet complémentaire des actions prises par les autres acteurs, telles que les instances d'investigation et de poursuite, y compris parce que les décisions des investisseurs, en particulier internationaux, sont influencées par la perception en matière de transparence dans les affaires. Le renforcement de la transparence du secteur privé est également un élément clé dans les efforts pour promouvoir l'intégrité au sein du secteur privé, améliorer le climat des affaires et contribuer aux efforts plus globaux pour la prévention de la corruption.

2. Malgré les récentes transformations qui ont secoué les pays arabes et placé la lutte contre la corruption comme une priorité des réformes, les efforts pour renforcer l'intégrité du secteur privé nécessitent davantage de soutien. Cela a été reconnu par plusieurs acteurs, y compris le Réseau Arabe pour l'Intégrité et la Lutte contre la Corruption (ACINET) qui a inclus plusieurs activités pertinentes à cet égard dans son programme de travail pour 2012-2013 - programme mis en place sous la présidence du Maroc. Un effort majeur en cours à cet égard comprend le travail du groupe non-gouvernemental d'ACINET sur la mise au point de deux formations / enseignements sur la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales. Le premier serait destiné à des étudiants en droit et le second à l'intention des chefs d'entreprise et du personnel chargé de la conformité dans les petites et moyennes entreprises (PME). D'autres efforts clés comprennent la remise en 2010-2011 de la Stratégie de développement du climat des affaires (SDCA) de l'Égypte et du Maroc par l'OCDE et un échange soutenu lors «*Des engagements contre la corruption à l'action : Transparence, participation et prééminence du Droit*» organisé par le Royaume, l'OCDE et le PNUD en juin 2011, où un échange fructueux entre les représentants gouvernementaux et les acteurs non-gouvernementaux a eu lieu sur le renforcement du dialogue public-privé dans la lutte contre la corruption et le développement des capacités de prévention de la corruption au sein du secteur privé dans les pays arabes.

3. Le Maroc est considéré de manière générale comme un pays pionnier pour la lutte contre la corruption dans la région arabe. En effet, le pays a mis en place de nombreuses initiatives à cet égard y compris l'établissement d'un premier plan national pour la lutte contre la corruption développée en 2005, la ratification par le Royaume de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) en 2007, l'élévation en 2011 de l'Instance Centrale de la Prévention de la Corruption (ICPC) au rang d'institution constitutionnelle tout en consacrant la bonne gouvernance dans la Constitution et finalement l'établissement d'un Ministère chargé spécifiquement de la Gouvernance en 2012. Dans ce contexte, le Maroc œuvre avec ses partenaires pour mettre davantage l'accent sur le rôle du secteur privé dans la promotion de l'intégrité et la lutte contre la corruption.

## II. THEME

4. Il est reconnu que le Maroc est un pays qui a accompli de nombreuses réalisations dans l'amélioration du climat des affaires, y compris des initiatives mettant l'accent sur la gouvernance des entreprises et l'intégrité du secteur privé de la part du MAGG, de la CGEM, de l'ICPC, de Transparency Maroc et d'autres acteurs. Cela a été particulièrement reconnu lors de « *l'Atelier Régional sur le Renforcement de la Transparence au sein du Secteur Privé et le Rôle des Différentes Parties Prenantes* » qui a eu lieu à Tunis le 7-8 juin 2012. Le rapport de cet atelier est disponible sur le lien suivant <http://www.pogar.org/resources/ac/details.aspx?aid=333>.

5. En effet, dans un contexte économique ouvert, l'une des priorités du Maroc est de rétablir la confiance des investisseurs comme l'ont souligné les participants à la réunion « *Dynamiser l'investissement étranger et le développement des PME* » qui a eu lieu à Rabat le 26 septembre 2012, organisée par le MAGG et le Programme MENA-OCDE pour l'investissement. Différentes institutions gouvernementales ainsi que le secteur privé du Royaume œuvrent également, aux côtés de l'ICPC, au développement d'outils et des méthodes de renforcement de l'intégrité des affaires. A titre d'exemple on peut évoquer le chantier stratégique « *Renforcement de la bonne gouvernance et de la transparence du monde des affaires* » dans le Plan d'action 2012-2013 de la Commission nationale de l'environnement des affaires (CNEA) et la Feuille de route mise en place par la Commission Éthique et Bonne Gouvernance de la CGEM.

6. Ces mesures nationales s'appuient sur les engagements internationaux du Maroc de mettre en application des instruments juridiques internationaux comme la CNUCC, mais aussi les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales qui prend appui sur la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et les documents connexes.

7. Cette table ronde fournit une plateforme pour discuter de l'intégrité du secteur privé de manière générale, en mettant spécifiquement l'accent sur la transparence en termes de divulgation, ce dernier élément étant compris dans de nombreux instruments internationaux tels que la CNUCC. La divulgation permet en effet de renforcer la confiance dans le secteur privé, de consolider le rôle de ce dernier dans la lutte contre la corruption et de contribuer à des économies plus fortes, justes et propres.

## III. METHODOLOGIE

8. La table ronde se déroulera pendant une journée entière et sera divisée en trois sessions, comme indiqué dans l'agenda ci-dessous. La langue de travail de la table ronde sera le français. Une interprétation de et vers l'arabe et l'anglais sera fournie. Une série de documents sera à la disposition des participants, et comprendra des documents provenant de parties prenantes marocaines, du PNUD, de l'OCDE, de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) et du Pacte Global de l'ONU. Une rencontre destinée au renforcement des capacités de prévention de la corruption au sein des entreprises est également organisée le 25 octobre 2012 par la CGEM et le Programme MENA-OCDE pour l'investissement. D'autres activités de suivi seront également organisées et annoncées durant la table ronde.

## IV. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Mercredi 24 octobre 2012

### 09.30 – 10.30 Session d'ouverture

#### Allocutions d'ouverture

S.E. M. Mohamed Najib BOULIF, Ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance

Mme Meriem BENSALAH CHAQROUN, Présidente de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc

Mme Ayshanie LABE, Représentante Résidente Adjointe du PNUD au Maroc

Mme Nicola EHLERMANN-CACHE, Chef adjointe du Programme MENA-OCDE pour l'investissement, OCDE

### 10.30 – 11.00 Pause

### 11.00 - 13.00 Première session

#### Renforcer l'intégrité et prévenir la corruption dans le secteur privé : standards internationaux, expériences comparatives et état des lieux au Maroc

***Objectifs:** permettre aux participants d'évoquer les expériences comparatives en matière de promotion de l'intégrité dans les affaires au regard des standards internationaux. Lors de cette session les efforts mis en œuvre par le Maroc, tant les dispositions internes des entreprises que celles prises par le gouvernement en faveur du secteur privé y compris les mesures facilitant le dialogue public-privé seront discutés.*

#### Président de la séance

S. E. M. Abdessalam ABOUDRAR, Président de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption et du Réseau Arabe pour l'Intégrité et la Lutte contre la Corruption (ACINET)

#### Panel

#### Standards internationaux et expériences comparatives

M. Samir OUFRID, Officier régional pour la conformité au Maroc, Siemens

M. Kemal TAPKAN, Auditeur en chef et Responsable de la conformité, Borusan Holding, Turquie

#### Discussion sur l'état des lieux au Maroc

Mme Amina BENJELLOUN, Chargée de mission auprès du Chef du Gouvernement, Directrice du Pôle Promotion Économique, MAGG

M. Zakaria FAHIM, Président de la Commission Éthique et Bonne Gouvernance, CGEM

M. Abdessamad SADDOUQ, Secrétaire Général, Transparency Maroc

M. Hazim SBATA, Président du Centre des Jeunes Dirigeants

### Discussions

**13.00 – 14.00 Déjeuner**

**14.00 – 15.15 Deuxième session**

#### **Renforcer l'intégrité et prévenir la corruption dans le secteur privé : Identification des mesures pour améliorer la transparence**

***Objectifs :** présenter les résultats de l'Atelier de travail régional sur la transparence du secteur privé qui s'est déroulé à Tunis le 7-8 juin dernier (voir résumé en annexe) ainsi que des conclusions d'autres tables rondes avec le secteur privé qui se sont tenues en 2011-2012 dans la région. La session permettra de discuter des incitations possibles, des sanctions et des actions préventives que le gouvernement, les entreprises et la société civile peuvent prendre pour améliorer la transparence dans le secteur privé.*

#### **Président de la séance**

M. Arkan El-Seblani, Directeur du Projet Régional pour l'Intégrité et la Lutte contre la Corruption dans les Pays Arabes, PNUD-ACIAC

#### **Panel**

M. Muhyieddeen TOUQ, Conseiller Principal, Projet Régional pour l'Intégrité et la Lutte contre la Corruption dans les Pays Arabes, PNUD-ACIAC

M. Faycal DERBEL, Conseiller, Institut Arabe des Chefs d'Entreprises

M. Emmanuel MONTANIE, Directeur adjoint pour les affaires internationales, MEDEF

M. Jawad BENHADDU, Membre de la Commission Ethique et Bonne Gouvernance, CGEM

### Discussions

**15.15 – 15.30 Pause**

**15.30 – 16.30 Troisième session**

#### **Les rôles des parties prenantes et l'importance du dialogue public-privé pour renforcer la transparence dans le secteur privé**

***Objectifs :** examiner les mesures déjà mises en œuvre au Maroc pour renforcer le dialogue public-privé en matière d'intégrité et de transparence des affaires et identifier les actions concrètes pour améliorer son efficacité.*

#### **Session parallèle I : pour les représentants gouvernementaux**

**Modérateur :** Mme Olga SAVRAN, Conseillère principale pour la lutte contre la

corruption, Programme MENA-OCDE pour l'investissement, OCDE

Cette session est réservée aux représentants gouvernementaux. Elle permettra aux participants d'évoquer les différentes manières par lesquelles les gouvernements peuvent engager le dialogue avec le secteur privé et la société civile en vue de renforcer la transparence au sein du secteur privé. Des mesures concrètes seront envisagées pour aller de l'avant au Maroc.

#### **Session parallèle II : pour les représentants du secteur privé**

**Modérateur** : Mme Nicola EHLERMANN-CACHE, Chef adjointe du Programme MENA-OCDE pour l'investissement

Cette session est destinée à évoquer les moyens par lesquelles les entreprises peuvent promouvoir la transparence au sein du secteur privé. Les participants seront amenés à considérer des moyens d'actions à mettre en œuvre par et pour eux-mêmes ; ils seront aussi invités à s'interroger sur les dispositions qu'ils aimeraient voir le gouvernement mettre en œuvre.

#### **Session parallèle III : pour les représentants de la société civile**

**Modérateur** : M. Muhyieddeen TOUQ, Conseiller Principal, Projet Régional pour l'Intégrité et la Lutte contre la Corruption dans les Pays Arabes, PNUD-ACIAC

Cette session est destinée à évoquer des moyens par lesquelles la société civile peut promouvoir la transparence au sein du secteur privé. Les participants seront amenés à considérer des moyens d'actions à mettre en œuvre par et pour eux-mêmes ; ils seront aussi invités à s'interroger sur les dispositions qu'ils souhaiteraient que le gouvernement mette en œuvre.

### **16.30 – 17.30 Session conjointe de clôture**

#### **Conclusions et rendu des propositions élaborées lors des sessions parallèles**

##### **Rapporteurs :**

Représentant du gouvernement

Représentant du secteur privé

Représentant de la société civile

Les rapporteurs présenteront les principaux points évoqués lors de chaque session parallèle et informeront des principales recommandations de chaque groupe. Les participants auront l'opportunité par la suite de déterminer ensemble les principales mesures à mettre en œuvre afin d'améliorer l'intégrité et la transparence dans les affaires au Maroc.

#### **Remarques de clôture par les organisateurs**

\*\*\*

**Annexe 1 : Conclusions essentielles de l'atelier régional sur le Renforcement de la Transparence du Secteur Privé et le Rôle des Différentes Parties Prenantes (Tunis, 7-8 juin 2012) - extrait<sup>1</sup>**

1. Elaborer et publier un rapport résumant l'essentiel des conclusions auxquelles a abouti l'Atelier pour une sensibilisation plus accrue et une coopération plus large au plans régional et national en vue de promouvoir la transparence dans le secteur privé.
2. Créer des réseaux pour tirer profit des connaissances et des informations disponibles auprès du Pacte mondial des Nations unies, et encourager le secteur privé dans les pays de la région à mettre en place des réseaux locaux rattachés au Pacte mondial des Nations unies, en coordonnant leur action avec le Réseau arabe pour l'intégrité et la lutte contre la corruption (ACINET).
3. Accueillir le développement d'une relation de coopération plus étroite avec l'OCDE afin de bénéficier du travail du Programme MENA-OCDE pour l'investissement, et en particulier de son Forum pour l'intégrité des entreprises.
4. Assurer le suivi des efforts menés dans l'élaboration des deux modules de formation sur la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales, soutenus par le PNUD et ses partenaires, en vue d'y contribuer et d'en bénéficier, et examiner les voies susceptibles de les mettre en application aux niveaux national et régional.
5. Organiser des tables rondes nationales dans les pays de la région regroupant les différents acteurs concernés et consacrées au thème de la transparence dans le secteur privé, conduisant à la mise en place d'actions concrètes ou de plans d'action définis qui prennent en considération le contexte national, les priorités nationales, les normes internationales et les bonnes pratiques.
6. Organiser un deuxième atelier de travail régional afin de suivre le progrès réalisé à l'issue des tables rondes tenues au niveau local et mettre en place une feuille de route pour poursuivre le soutien de ces efforts.
7. Inviter le PNUD, et plus particulièrement ses bureaux pays dans la région arabe et son Projet Régional sur l'Intégrité et la Lutte contre la Corruption dans les pays arabes, à continuer de veiller aux efforts de renforcement de l'intégrité dans le secteur privé et son rôle dans la lutte contre la corruption, et consacrer des ressources suffisantes pour la conduite d'études et de recherches spécifiques dans ce domaine.

---

<sup>1</sup> L'intégralité du rapport est disponible sur : [www.pogar.org/resources/ac/details.aspx?aid=333](http://www.pogar.org/resources/ac/details.aspx?aid=333)